

Fiches hôtelières en question



Tous les hôteliers du Jura doivent transmettre des données personnelles sur leurs clients à la police cantonale chaque soir selon la Loi sur les Auberges.

La pratique est vieille comme le monde, mais elle a été rendue obligatoire suite aux accords de Schengen: les hôteliers doivent fournir des indications personnelles sur leurs clients à leur police cantonale respective chaque soir. Une mesure qui permet ainsi à la police de retrouver d'éventuelles personnes recherchées. Selon la *NZZ am Sonntag* dans son édition de dimanche, ces données seraient systématiquement comparées aux systèmes de recherche suisse et européen dans douze cantons, dont celui du Jura. Une pratique qui ne serait pas légale et que dénoncent plusieurs préposés cantonaux à la protection des données.

La loi n'autorise pas la systématique

Dans le Jura, la loi sur les auberges obligent en effet les hôteliers à fournir des informations personnelles sur leurs clients à la police jurassienne chaque soir. Jusque-là tout va bien. Mais la question qui se pose désormais est la suivante : est-ce que la police jurassienne introduit systématiquement ces informations dans sa base de données, et est-ce que cela est légal? Le commandant de la police cantonale jurassienne, Olivier Guéniat, nous a confirmé que ces données sont, bel et bien, systématiquement introduites chaque soir dans le système de recherche suisse, RIPOL.

<https://www.rfj.ch/rfj/Actualites/Regionale/20130701-Fiches-hotelières-en-question.html>